

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



C. A. P. Locale
du 13 juin 2012

Recours en notation
Catégorie B
Filière Fiscale

**Direction Départementale des Finances
 Publiques du Pas de Calais**

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 13 juin 2012. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 12 h 00. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par M. Bruno Deflandre et le secrétariat - adjoint par FO DGFIP 62 en la personne de Jacques Régnier.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
 F O DGFIP 62
 C G T Finances Publiques
 C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Recours en notation catégorie B filière fiscale



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
 Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

Avant de commencer les débats, la Présidente, Mme Gardiès, a tenu à nous faire part du décès de notre collègue Michel Masson, membre de l'EMR 62. Nous nous sommes associés à sa démarche en saluant la mémoire de Michel.

CFTC DGFIP 62 trouve totalement anormal que les élu(e)s aient eu des difficultés pour imprimer l'ensemble des documents concernant cette CAP. La documentation au format Pdf est une chose, mais il est impossible de préparer et de siéger à une CAP sans document papier. S'il y a des restrictions de papier dans les postes comptables, c'est à la direction de les assumer pour les élu(e)s. La Présidente a regretté de ne pas avoir été informée du problème. Pour l'avenir, elle a indiqué qu'elle ne souhaitait nullement empêcher l'exercice des missions, ni du dialogue social, dans le contexte actuel des restrictions budgétaires. Nous saurons nous en souvenir dans un futur très proche.

La section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours constaté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation qui ne reflète nullement la réelle valeur de l'agent soumis à notation. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir. Seule la dotation départementale sera connue des organisations syndicales.

Les contingents étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant un 0.02 ou un 0.06, selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Les recours en notation de la filière gestion publique ne seront pas traités au cours de cette CAP. En effet, le délai de dépôt des demandes de recours dans la filière GP expire le 29 juin. Ces recours feront donc l'objet d'une prochaine CAP à la rentrée, probablement le 6 septembre.

5 collègues ont déposé un recours, ou appel, mais, la terminologie revient au même. Les recours, c'est d'origine ex-DGCP, les appels, c'est d'origine ex-DGI. 3 contrôleurs principaux et 2 contrôleurs de 1^{ère} classe ont fait appel. Il s'agit uniquement de recours concernant la note chiffrée. A noter que les notateurs du 1^{er} degré ont unanimement rejeté les recours concernés. Le contraire nous aurait, au passage, particulièrement étonné ! Ils ne vont pas se déjuger.

La direction nous a communiqué la réserve pour la catégorie B, filière fiscale, soit 5 +0,02. A noter qu'elle n'a prévu aucun +0,06.

Nous avons défendu avec notre professionnalisme syndical et notre véhémence habituels l'ensemble de ces dossiers. Sur les 5 collègues qui demandaient une révision de note, 4 ont obtenu satisfaction à hauteur de +0,02.

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Anne-Laure Wagnet

Titulaire

S I P de Calais

Johann Waeles

Suppléant

Trésorerie de Vimy

Gabriel Gaillard

Expert

R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à, le / / 2012
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97



Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif